

Le droit à l'avortement ne tient plus qu'à un fil aux États-Unis, et ce fil pourrait être le sénateur James Jefford qui, après avoir démissionné du Parti républicain en mai dernier, a fait basculer le Sénat du côté démocrate en pleine vague de lois anti-choix.

Après des années de réaction parlementaire et de lobbying contre l'avortement, les anti-avortement américains ont en effet enregistré l'une de leurs plus belles victoires le 27/04/01 ; date à laquelle une loi contre les violences à l'encontre des non-nés a été votée par les représentants américains (par 252 voix contre 172).

Officiellement, il s'agit de mettre en place une législation pour "protéger tout fœtus contre toute attaque criminelle contre une femme enceinte", excepté l'avortement. Il a notamment été pensé à partir du cas de madame Marciak qui a perdu son enfant à quatre jours de l'accouchement après que son mari l'ait violemment frappée à l'abdomen. En réalité, il s'agit comme toujours de la part des congressistes américains, d'avancer un pion vers la pénalisation de l'avortement. "Cette loi est une dangereuse attaque contre le droit des femmes de choisir, qui n'a rien à voir avec la volonté de protéger les femmes contre la violence" a déclaré la National Abortion and Reproductive Rights Action League. Pour preuve, les républicains se sont systématiquement opposés à tout amendement démocrate visant à préciser que cette loi ne pouvait en aucun cas s'appliquer à l'avortement ou sur la définition même de fœtus. Résultat, ce texte considère le fœtus comme un "membre de l'espèce Homo Sapiens quel que soit son stade de développement". Antiféministe au possible, le

texte prend même la peine de le définir comme une personne "portée par un ventre". Autrement dit, même s'il ne s'applique pas officiellement à l'avortement, le texte est une belle opportunité offerte aux anti-IVG pour tenter d'ouvrir une jurisprudence conduisant à pénaliser l'interruption de grossesse. Sans surprise, il est passé à la demande de George W. Bush. Le président américain a commenté ainsi le vote : "Cette législation affirme notre attachement à la culture de vie qui accueille et protège les enfants". Cette législation était sûre de passer puisqu'en mai dernier puisque, jusque-là, le Sénat, comme la Chambre des Représentants, était à majorité républicaine. Petit changement qui devrait améliorer les chances du droit de choisir, en mai, le sénateur James Jefford a annoncé sa démission du Parti républicain par opposition à l'attitude de W. Bush.

La démission de Jefford

L'homme a toujours été un dissident. En tant que président de la commission Santé, Education, Travail et Retraites, il a souvent fait preuve d'une plus grande modération en ce qui concerne l'avortement que ses collègues du parti républicain. Il pourrait donc jouer un rôle important dans le fait d'infléchir le calendrier anti-choix du Sénat et détient à ce titre une influence considérable dans la définition de l'agenda parlementaire. Grâce à lui, le Parti républicain a en tout cas désormais du plomb dans l'aile. Pour la première fois depuis 1994, les républicains perdent le contrôle d'une des deux Chambres du Congrès. Quant aux féministes, pour la première fois depuis l'élection de Bush, elles se sont dites "optimistes" par la voix de la présidente de NOW. Il le faut bien car, dans les faits, rien n'est toutefois gagné. C. F

Marcilhacy d'entonner le célèbre couplet du 'Libérons nous de la libération: devenons femmes au foyer! : "Les premiers résultats sont là: nous autres, sœurs cadettes, avons fait autant d'études que les hommes, avons conquis notre indépendance, choisi des compagnons à notre goût, évité les grossesses non désirées, accédé au monde professionnel. Mais à quel prix? Au prix, pour celles d'entre nous qui exercent un métier, de vies épuisantes, du renoncement à davantage d'enfants, quant ce n'est pas, parfois, au bonheur de vivre à deux (combien d'hommes sont effrayés par les 'nouvelles femmes' et hésitent à s'engager?).

Marcilhacy n'a plus qu'à se plaindre de ce que personne n'entende la plainte de ces pauvres femmes libérées. Personne? Non, heureusement, il y a Sylviane Agacinsky! "La honte du féminin a hanté le féminisme", écrit Sylviane Agacinsky. Elle la cite de nouveau lorsque la femme du premier ministre écrit: "la mise au monde et l'éducation des enfants reste l'une des tâches les plus nobles et les plus nécessaires pour l'humanité". Marcilhacy lui étant gré "de se lancer dans une véritable apologie de la maternité, considérée comme un modèle universel d'ouverture à autrui, et dans une vigoureuse défense des mères au foyer (...) Voilà qui ne peut que toucher le cœur de Familles de France engagé depuis des années à réclamer un statut parental! Cette hirondelle nous annonce le printemps. À nous, mes sœurs, de réinventer et faire respecter notre nouvelle féminité. Nous la définirons nous-même (c'est plus prudent!) et veillerons à ce que notre dimension de mère y trouve sa place au même titre que celle de professionnelle ou de citoyenne." Certes, dans ce cas précis, ce n'est pas tant Marcilhacy qui devrait rougir de citer Sylviane Agacinsky mais bien Agacinsky d'être citée par Marcilhacy. C'est d'ailleurs toute la question posée par la manifeste "encore féministe", dont la modération, autorise des femmes comme Marcilhacy à le signer des deux mains, au risque de pouvoir se proclamer féministe tout en continuant son combat anti-choix. On peut accepter que Marcilhacy soit féministe, selon le postulat que toute personne qui le dit l'est. Mais dans ce cas, nous n'aurons plus aucune raison de refuser ce terme aux militantes anti-avortement qui, comme Myriam Dibundu, ont créé des groupes de "féministes provie". Auquel cas, nous devons désormais toujours prendre le temps de la précision. Ne plus dire: "je suis féministe", mais: "Non, non, je ne suis pas féministe de droite... je suis féministe-prochoix". Bien que ces deux mots fassent partie de mon répertoire préféré, les voir dans l'obligation de s'accorder est une défaite politique.

F. Venner

Le chantage de W. Bush

Lors d'un vote serré (218 voix contre 220), la chambre des Représentants a rejeté la proposition démocrate visant à lever l'une des premières mesures anti-choix prise par le président W. Bush lors de son entrée en fonction, à savoir interdire toute aide américaine aux ONG organisant le planning familial ou faisant la promotion de l'avortement à l'étranger (une décision connue aux USA sous le nom de Mexico City Act). Cette mesure, purement électoraliste, est absolument incohérente puisque, jusqu'à preuve du contraire, l'avortement est toujours légal aux USA (et donc une valeur défendue par cet État!) Même si, depuis 1976, l'avortement n'est quasiment plus remboursé, le Planning familial américain conserve ses subventions (425 millions de dollars).